

# Foire aux questions

## Appel à propositions Nouveaux commanditaires en Centre-Val de Loire

Candidatures du 2 juillet au 15 octobre 2025

La Société des Nouveaux commanditaires, soutenue par la Fondation Daniel et Nina Carasso, et Bourges 2028, Capitale de la Culture ont lancé un Appel à propositions en Centre-Val de Loire, destiné aux habitantes et habitants de la région.

Ce déploiement en Centre-Val de Loire s'inscrit dans une dynamiques culturelle et citoyenne forte, portée notamment par la perspective de la Capitale européenne de la Culture en 2028. Il vise à renforcer la capacité d'agir des habitantes et habitants par la création artistique, en soutenant des projets collectifs ancrés dans le territoire.

Afin de faciliter votre démarche, nous avons réuni ici une foire aux questions qui répond aux principales interrogations : critères d'éligibilité, calendrier, modalités pratiques, etc.

Pour candidater, vous pouvez remplir directement le [formulaire de candidature](#) sur la plateforme Optimy.

Toutes les informations détaillées sur l'Appel à propositions sont disponibles à [cette adresse](#).

### 1- Candidater à l'Appel à propositions

#### → Qui peut déposer une proposition ?

Un groupe de citoyennes et citoyens, formel ou informel : une association, un collectif d'habitantes et d'habitants, des salariées et salariés d'un hôpital, d'une école, d'une entreprise, etc. L'important est de partager un désir commun et de s'engager ensemble. Tous les membres doivent être majeurs.

#### → Que demande le formulaire de candidatures ?

Le formulaire est volontairement simple : présentation du groupe, contexte, problématique d'intérêt général, désir collectif.

Aucun budget prévisionnel n'est demandé. Le budget

et le cahier des charges seront construits après sélection avec l'accompagnement de la médiatrice ou du médiateur.

#### → Combien de personnes faut-il pour constituer le groupe de commanditaires ?

##### Qui inscrire dans le formulaire ?

En général un groupe compte entre 5 et 15 personnes. Le groupe peut évoluer après le dépôt selon les besoins, mais il est important d'avoir un noyau de départ motivé à s'engager dans le projet.

#### → Peut-on candidater avec un projet déjà avancé ?

Cela dépend de l'état d'avancement du projet. L'appel à propositions offre un accompagnement et une méthode aux porteuses et porteurs d'un projet pour le définir collectivement en association avec une ou un artiste. Si le projet est déjà construit et dans une phase de financement, la proposition n'est pas éligible (voir la note de cadrage).

#### → Peut-on choisir l'artiste ?

Dans le cadre de l'action Nouveaux commanditaires, le choix de l'artiste intervient après l'écriture du cahier des charges, sur une proposition de la médiatrice ou du médiateur. C'est toujours le groupe de commanditaires qui valide le choix de l'artiste. Si la proposition de la médiatrice ou du médiateur n'est pas retenue par le groupe, elle ou il fera de nouvelles propositions. L'objectif est que l'artiste s'empare de la question posée, plutôt que de réaliser un projet déjà conçu.

#### → Faut-il l'accord des collectivités pour proposer un projet ?

La démarche Nouveaux commanditaires met en avant une représentation citoyenne active tout au long du processus.

L'accord des collectivités n'est pas requis au dépôt de candidature. Si le projet est retenu, la médiatrice ou le médiateur accompagnera les commanditaires dans

leurs démarches, notamment pour les demandes d'autorisations nécessaires.

### → **Comment et où candidater ?**

En remplissant le formulaire de candidature sur la plateforme Optimy :

<https://nouveaux-commanditaires.optimytool.com/fr/>

### → **Y aura-t-il d'autres Appels à propositions Nouveaux commanditaires ?**

Cet appel en Centre-Val de Loire se clôt le 15 octobre 2025. Il n'y a pas d'autres dates prévues pour l'instant.

médiatrices et médiateurs agréés de leur région. Voir la [carte du réseau](#) sur notre site.

### → **Les artistes peuvent-ils candidater aux commandes ?**

Non, les artistes ne déposent pas de candidature directe. Elles et ils peuvent se faire connaître auprès des médiatrices et médiateurs (par un portfolio, une invitation, etc.), mais ce sont les médiatrices et médiateurs qui proposent une ou un artistes en fonction du cahier des charges, et c'est le groupe de commanditaires qui a la responsabilité de valider ou non cette proposition.

---

## 2 - Rôles des actrices et acteurs

### → **Quel est le rôle des commanditaires ?**

Elles et ils formulent une problématique commune et s'engagent dans toutes les étapes du projet, aux côtés de la médiatrice ou du médiateur et de l'artiste.

### → **Quel est le rôle des médiatrices et médiateurs ?**

Les médiatrices et médiateurs accompagnent les commanditaires à chaque étape :

- écouter leurs préoccupations,
- aider à formuler la problématique et rédiger le cahier des charges,
- identifier la discipline artistique pertinente,
- proposer et accompagner le choix de l'artiste,
- gérer les aspects contractuels et administratifs,
- accompagner la production de l'œuvre et son inauguration.

### → **Quel est le rôle des artistes ?**

Choisi en fonction du cahier des charges, l'artiste répond à la question posée par les commanditaires en proposant une œuvre, en dialogue avec elles et eux.

### → **Comment devient-on médiatrice ou médiateur ?**

Il faut être une ou un professionnel de la culture expérimenté, intégrant des pratiques participatives. Les personnes intéressées doivent s'adresser aux

## 3 - Processus des commandes

### → **Quelle est la durée d'une commande ?**

Variable. Dans le cadre de cet AAP en partenariat avec Bourges 2028, Capitale européenne de la Culture, les œuvres devront être inaugurées au cours de l'année 2028. Les réalisations pourront commencer dès 2026-2027.

### → **Comment est choisi l'artiste ?**

L'artiste est choisi collectivement par les commanditaires avec l'accompagnement de la médiatrice ou du médiateur, en fonction du cahier des charges.

### → **Quelle forme peut prendre une commande ?**

Une commande Nouveaux commanditaires peut aboutir à une œuvre matérielle (sculpture, installation, peinture, mobilier...), immatérielle (film, livre, performance, rituel...), pérenne ou éphémère. La forme est proposée par l'artiste en réponse à la question posée.

### → **Comment est financée la commande ?**

Le financement de l'AAP couvre : l'accompagnement par la médiatrice ou le médiateur, les honoraires de l'artiste et une partie substantielle de la production. Des financements complémentaires (publics/privés) peuvent être recherchés selon l'ampleur du projet.

### → **Où l'œuvre peut-elle être implantée ?**

Ce qui compte, c'est l'accessibilité à un public plus large que le groupe de commanditaires. L'œuvre peut être dans l'espace public, un espace recevant du public, ou prendre des formes immatérielles (film, livre, rituel, etc.). Elle peut être pérenne ou éphémère.

### → **Un projet peut-il impliquer plusieurs artistes ?**

Un duo ou collectif d'artistes peut être choisi pour répondre à la commande. En revanche, cet Appel à propositions ne prévoit pas la possibilité pour une ou un candidat de commander plusieurs œuvres à plusieurs artistes.

---

## 4 · Exemples et inspirations

### → **Des exemples de commandes en Centre-Val de Loire**

- [Le Monstre - Xavier Veilhan](#)
- [Pyramide, Delphine Coindet](#)
- [Sandwich Sound System – Julien Celdran](#)
- [Les paysagers du dit, Marie-Violaine Taconet et Patrick André](#)

### → **D'autres exemples de commandes**

Retrouvez les commandes en cours et réalisées depuis 2020 [sur notre site](#).

Et toutes les commandes réalisées avant 2020 en France et dans le monde [sur le site européen](#).

---

## **Vous avez encore des questions ?**

Envoyez-nous un mail à l'adresse **aap@la-snc.org** !

FAIRE ART, C'EST FAIRE SOCIÉTÉ